

Demande unique de prise en charge

Date limite de recevabilité : 30 jours avant le début de la formation

Pièces accompagnant votre demande de prise en charge

Programme de formation, calendrier de formation, attestation d'employeur des droits acquis au titre du DIF, dernier bulletin de salaire, Protocole FOAD et référentiel pour les formations à distance.

Demande unique de remboursement

Date limite de recevabilité : 13 janvier 2017

Pièces accompagnant votre demande de remboursement

- Formation externe : programme de formation, attestations journalières de présence en formation, convention de formation, facture du centre de formation (acquittée si règlement à l'entreprise / à l'ordre du FAFSEA si règlement au centre de formation), copies des bulletins de salaire de la période concernée
- Formation interne : programme de formation, attestations journalières de présence en formation, justificatifs ou factures liés aux coûts pédagogiques, copies des bulletins de salaires de la période concernée du formateur et des bénéficiaires.
- Les justificatifs des frais de repas, d'hébergement et de transport sont à tenir à la disposition du FAFSEA

COÛT PAR SALARIÉ	Coûts pédagogiques ou d'accompagnement - P			Rémunération - R Formation pendant le temps de travail			Allocation de formation - A Formation hors temps de travail			Frais annexes - F (HT si récupération de la TVA)				Totaux P+R+A+F	Cadre réservé au FAFSEA	
	Coût horaire 1	Nombre d'heures 2	Total P = 1 x 2	Salaire horaire brut chargé 3	Nombre d'heures 4	Total R = 3 x 4	Salaire horaire net de réf. x 50% 5	Nombre d'heures 6	Total A = 5 x 6	Héberg. 7	Déplac. 8	Repas 9	Total F = 7 + 8 + 9		Dispositif	Montant
Salarié 1																
Salarié 2																
Salarié 3																
Salarié 4																
Salarié 5																
TOTAUX																